

# Point de presse du Conseil d'Etat

---

6 avril 2016

La version Internet fait foi

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat  
Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

---



# Sommaire

---

<b>Genève internationale</b> .....	<b>4</b>
Soutien à la rénovation du Palais des Nations et à l'extension du siège de l'OMS .....	4
Transfert du domaine de La Pastorale à la FIPOI .....	5
<b>Genève-Confédération</b> .....	<b>6</b>
Les sanctions pénales contre les entreprises ne doivent pas être déductibles des impôts .....	6
Renforcement du dispositif de mise en fourrière des véhicules .....	6
<b>Genève</b> .....	<b>7</b>
Consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs: premiers résultats.....	7
Adoption du projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture.....	8
Première attribution 2016 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande .....	9
Elargissement d'un projet pilote pour la gestion des absences de longue durée.....	9
Condoléances suite au décès du cardinal Cottier.....	10
<b>Nominations</b> .....	<b>11</b>
<b>Entrée en vigueur de lois</b> .....	<b>13</b>
<b>Agenda des invitations à la presse</b> .....	<b>14</b>

# Genève internationale

---

## **Soutien à la rénovation du Palais des Nations et à l'extension du siège de l'OMS**

Face aux défis auxquels est confrontée la Genève internationale, le canton et la Ville de Genève réaffirment leur engagement. Plus-value pour la Suisse et pour notre canton, la Genève internationale a un impact positif majeur sur le positionnement international de la Suisse mais également sur les finances publiques et l'économie genevoise. Son maintien et son renforcement sont ainsi une priorité des autorités suisses à tous les niveaux institutionnels.

Face à une concurrence internationale de plus en plus forte pour l'accueil des organisations internationales, le maintien en bon état du parc immobilier est un pilier essentiel de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Il constitue en effet l'un des six axes de la stratégie en faveur de la Genève internationale, adoptée par les Chambres fédérales le 16 juin 2015 et partie intégrante du [rapport sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale](#), transmis au Grand Conseil le 9 mars dernier. Dans ce contexte, la Confédération, le canton et la Ville de Genève se sont engagés à soutenir financièrement les projets de rénovation et d'agrandissement des organisations internationales.

Pour concrétiser cet engagement, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont adopté des projets de demande de crédits qui seront déposés devant le parlement cantonal et le délibératif communal.

## **Soutien à la rénovation et à l'agrandissement du Palais des Nations**

Le siège des Nations Unies à Genève est le deuxième centre onusien dans le monde. Il accueille plus de 10'000 réunions par année et près de 3000 personnes y travaillent. Aucuns travaux d'envergure n'ayant été effectués depuis sa construction en 1937, il devient urgent de le rénover complètement. Par ailleurs, il s'agit également de l'agrandir afin de répondre aux besoins de l'organisation.

Ainsi, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit de 60 millions de francs pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destinés à la rénovation du Palais des Nations, siège de l'Office des Nations Unies à Genève (dont 41,25 millions remboursables sur trente ans pour la rénovation des bâtiments existants ; et 18,75 millions remboursables sur cinquante ans pour la construction d'un nouveau bâtiment).

Le canton fournira également un apport en nature de 28 millions à la FIPOI au travers d'absorption de la Fondation du Centre International de Genève (FCIG) par la FIPOI.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève propose quant à lui au Conseil municipal, une contribution destinée à la rénovation du Palais des Nations sous la forme d'un prêt sans intérêt de 20 millions, remboursable sur trente ans.

Ces demandes de crédits s'inscrivent en complément au message adopté le 24 février 2016 par le Conseil fédéral octroyant deux prêts fédéraux à la FIPOI destinés à financer la rénovation du Palais des Nations (prêt sans intérêt de 292 millions de francs, remboursable sur trente ans pour la partie rénovation et sur cinquante ans pour la partie construction). Au total, les autorités suisses accorderont ainsi un prêt d'un montant de

400 millions de francs au maximum pour ce projet, aujourd'hui devisé à 836,5 millions de francs, avec une clé de répartition de 27/73% entre les contributions genevoise et fédérale.

### **Construction du nouveau bâtiment de l'OMS**

Le Conseil d'Etat, dans le même projet de loi, propose également au Grand Conseil un prêt de 29,6 millions de francs remboursable sur 50 ans pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS. A cela s'ajoutera un apport cantonal de 20 millions de francs issu des réserves en liquidités de la FIPOI. La Confédération ayant déjà accordé un crédit de 14 millions aux frais d'études de ce projet, les autorités suisses accorderont ainsi un prêt d'un montant total de 140 millions de francs au maximum pour ce projet, aujourd'hui devisé 140 millions de francs, avec une clé de répartition de 28/72% entre les contributions genevoise et fédérale.

Le soutien de l'Etat hôte au financement de ces projets permettra à l'ONUG et à l'OMS de disposer d'un parc moderne et efficace, répondant à leurs besoins actuels. Ceci contribuera également à renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale.

[Voir présentation.](#)

*Pour toute information complémentaire : Etat de Genève : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54 ; Ville de Genève : Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative, en contactant Mme Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, DFL, ☎ 079 508 24 34.*

---

### **Transfert du domaine de La Pastorale à la FIPOI**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi visant à transférer le domaine de La Pastorale, aujourd'hui propriété de l'Etat de Genève, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Situé à deux pas du Palais des Nations, le domaine de La Pastorale fait office de centre genevois d'accueil et de promotion de la Genève internationale. Ce domaine est propriété de l'Etat de Genève et compte aujourd'hui cinq bâtiments d'une surface totale de près de 2714 m<sup>2</sup>.

Le projet de loi vise à transférer les parcelles et les bâtiments du domaine de La Pastorale par le biais d'une dotation immobilière à la FIPOI. Ce transfert s'inscrit dans l'objectif d'unifier la gestion immobilière à destination des acteurs de la Genève internationale. Les articles 146 et 147 de la [constitution genevoise](#) prévoient notamment que l'Etat de Genève soutienne la vocation internationale de Genève et offre des conditions d'accueil favorables aux acteurs de la coopération internationale. Ce projet de loi s'inscrit dans cet esprit de renforcement de la capacité d'accueil et de développement de l'attractivité de la Genève internationale pour les acteurs internationaux.

Le transfert du domaine de La Pastorale à la FIPOI permettra une mise en commun des bâtiments occupés par les acteurs de la Genève internationale sous la gestion de la FIPOI. Cette mise en commun favorisera les synergies pouvant se créer en matière de gestion immobilière, allant dans le sens du renforcement de la qualité d'accueil pour les acteurs internationaux. De surcroît, ce domaine pourra ainsi directement bénéficier de l'expérience, de l'expertise et des infrastructures de la FIPOI, à la fois dans le domaine de la gestion et de l'entretien des bâtiments et dans celui de la gestion des conférences. Enfin, ce transfert constitue une contribution de l'Etat de Genève à la cohérence des actions destinées à la Genève internationale dans le cadre de la politique de l'Etat hôte menée avec la Confédération, les utilisateurs actuels du domaine étant reconnus comme partenaires stratégiques nécessaires à l'accomplissement des fonctions de l'Etat hôte envers la Genève internationale.

*Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.*

## **Les sanctions pénales contre les entreprises ne doivent pas être déductibles des impôts**

Consulté par le Département fédéral des finances au sujet du projet de loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières, le Conseil d'Etat constate avec satisfaction la clarification qu'amènera la nouvelle loi. De manière générale, le gouvernement genevois estime que les entreprises ne doivent pas pouvoir déduire des impôts les amendes et autres sanctions financières à caractère pénal qui leur sont infligées.

S'agissant des sanctions visant à réduire le bénéfice qui n'ont pas de caractère pénal, le Conseil d'Etat admet le principe de leur déduction de l'assiette de l'impôt, dès lors que le produit d'une activité commerciale est imposé indépendamment de son origine licite ou illicite. Genève soutient également la modification proposée en matière de corruption, qui permet d'harmoniser le droit pénal et le droit fiscal. La corruption privée sera ainsi dorénavant sanctionnée par le code pénal.

Le Conseil d'Etat est d'avis que les dispositions prévues offriront un cadre juridique pour répondre à une partie des problématiques auxquelles est confrontée l'administration fiscale et assurer un traitement uniforme des sanctions entre les cantons. Il souligne toutefois les difficultés que pose la qualification des sanctions étrangères infligées aux établissements suisses, en particulier s'agissant de sanctions en dommages et intérêts ou certaines formes de confiscation, qui possèdent à la fois des caractéristiques pénales, de restitution de bénéfice ou de dommages et intérêts.

*Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Andenmatten, secrétaire générale adjointe, DF,  
☎ 022 327 98 02.*

---

## **Renforcement du dispositif de mise en fourrière des véhicules**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière. Cette révision vise à préciser dans une base légale formelle les motifs de mise en fourrière des véhicules à moteur et à indiquer expressément la délégation de compétence au Conseil d'Etat pour légiférer sur la procédure de mise en fourrière, les émoluments et autres frais y relatifs.

Les cycles et engins assimilés à des véhicules dont l'état est défectueux pourront aussi faire l'objet d'une mise en fourrière.

*Pour toute information complémentaire : M. Didier Leibzig, directeur général des véhicules, DETA,  
☎ 022 388 30 04.*

## **Consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs: premiers résultats**

Conformément à l'engagement pris le 20 janvier dernier, le Conseil d'Etat a transmis à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des sept départements ses premières observations ainsi [que l'intégralité des réponses issues de la procédure de consultation transversale organisée du 21 janvier au 4 février 2016](#).

Dans un premier [document de synthèse](#), le Conseil d'Etat salue l'esprit positif qui ressort de cette consultation, et remercie une nouvelle fois très chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs pour la qualité et la pertinence de leurs propositions et remarques.

Pour rappel, la procédure permettait, sur base volontaire, de façon anonyme ou nominative, individuellement ou en groupe, de formuler des suggestions, remarques ou propositions permettant d'améliorer l'efficacité, éviter des lourdeurs administratives, de faire des économies et/ou de procurer de nouvelles recettes à l'Etat de Genève.

Cette consultation a abouti à l'élaboration d'un total de 3070 suggestions. Un travail de classification et de consolidation de ces réponses a alors été entrepris, par l'intermédiaire des référent-e-s désigné-e-s par chaque conseiller-ère d'Etat.

Coordonné par le département présidentiel, le dépouillement de la consultation a été organisé selon plusieurs étapes. Par égard pour leurs auteurs, il a été décidé de rendre anonyme la publication des suggestions. Les remarques attentatoires à l'honneur – très peu nombreuses – ont été éliminées. Un premier découpage a été effectué, permettant de regrouper les propositions concernant l'Etat dans son ensemble ainsi que chaque département de manière spécifique. Les suggestions concernant le département présidentiel ainsi que l'Etat dans sa globalité ont été rassemblées sous la dénomination « transversale » (TRA).

Une classification objective homogène des suggestions par département a ensuite été mise en place selon les trois thématiques de référence (pistes d'économies; pistes d'efficacité; pistes de recettes), elles-mêmes subdivisées en cinq catégories (politique et gestion ressources humaines; organisation interne et processus; logistique et informatique; prestations; autres). Enfin, une attribution a été ajoutée à chaque suggestion, permettant ainsi de préciser le sujet de celle-ci.

L'analyse des propositions concernant un département spécifique a été confiée à la responsabilité du ou de la conseiller-ère d'Etat en charge. Le Conseil d'Etat s'est concentré sur l'examen des propositions concernant l'Etat dans sa globalité. Au total, après fractionnement des réponses, 915 suggestions transversales ont été comptabilisées.

Au niveau statistique, on constate que l'efficacité de l'Etat domine les préoccupations des collaboratrices et collaborateurs, en particulier l'organisation interne et les processus appliqués au sein des départements. Parmi les pistes d'économies envisagées, la majorité des suggestions concernent les ressources humaines. Les pistes d'efficacité se concentrent sur l'organisation interne des départements, plus particulièrement la gestion des ressources humaines et des processus administratifs. Moins nombreuses, les pistes de recettes concernent pour l'essentiel la fiscalité, les taxes et émoluments.

La méthode de classification employée a permis de consolider les remarques similaires pour établir une synthèse regroupant un total de 200 suggestions, remarques ou propositions globales permettant d'améliorer l'efficacité, éviter des lourdeurs administratives et/ou de faire des économies à l'Etat de Genève. Quelque 35 propositions globales de nouvelles recettes à l'Etat de Genève ont enfin été synthétisées.

Lors de son séminaire biennal *extra muros*, le Conseil d'Etat a procédé à une analyse sommaire des suggestions transversales, tandis que chaque conseiller-ère d'Etat a entrepris d'examiner la faisabilité concrète des propositions concernant spécifiquement son département.

La réflexion se poursuivra jusqu'à l'automne prochain. Chaque suggestion transversale fera l'objet d'une analyse approfondie et circonstanciée ces prochains mois, dans l'objectif d'intégrer les propositions réalistes dans le projet de budget 2017.

Dans le respect de son engagement de transparence, le Conseil d'Etat tiendra régulièrement informés les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, de la progression de cette réflexion et de l'analyse des propositions recueillies.

*Pour toute information complémentaire M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80 ou 079 343 16 54.*

---

## **Adoption du projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture**

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil le projet de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2<sup>e</sup> train). Celui-ci s'intègre dans le processus de nouvelle répartition des tâches prévu par la [constitution du 14 octobre 2012](#) assignant aux autorités la mission de répartir entre communes et canton les compétences selon les principes de proximité, subsidiarité, transparence et efficacité.

Ce projet de loi résulte d'un important travail de concertation avec les communes. Il s'appuie sur les principes de la déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève du 18 novembre 2015 et répartit clairement les rôles des communes et du canton en matière de soutien à la culture. Il a fait l'objet de discussions bilatérales approfondies avec la Ville de Genève, de consultations et de concertations avec l'Association des communes genevoises, qui l'a soutenu en assemblée générale le 23 mars 2016. Le Conseil d'Etat et les communes espèrent une adoption rapide de ce projet de loi afin de permettre l'intégration des montants à transférer dans le fonds de régulation dès le projet de budget 2017.

La chronologie et les documents du processus de répartition des tâches entre les communes et le canton sont accessibles à l'adresse [www.ge.ch/communes-canton](http://www.ge.ch/communes-canton).

*Pour toute information complémentaire: M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Florence Noël, PRE, ☎ 022 327 90 80 ; Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Pierre-Antoine Preti, DIP, ☎ 022 456 69 68 ; M. Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève, par l'intermédiaire de M. Félicien Mazzola, ☎ 022 418 95 25.*

---

## **Première attribution 2016 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande**

Le Conseil d'Etat a donné son aval aux propositions formulées par l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande, lors de la première de ses quatre séances annuelles. Ainsi, 136 institutions à but non lucratif se sont vu attribuer un total de 10'014'200 francs.

Comme à l'accoutumée, la liste des bénéficiaires ainsi que la destination et le montant de chaque attribution sont publiés dans la Feuille d'avis officielle. Rappelons que l'organe de répartition des bénéfices de la Loterie romande est chargé de gérer, sur délégation du Conseil d'Etat, le fonds du même nom, qui destine à l'utilité publique les bénéfices réalisés par la Loterie romande.

*Pour toute information complémentaire : M. Bernard Favre, président de l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande, ☎ 079 215 80 58.*

---

## **Elargissement d'un projet pilote pour la gestion des absences de longue durée**

Sur la base du rapport dressant le bilan d'un projet pilote concernant les absences de longue durée dans l'administration, le Conseil d'Etat a validé un concept global de gestion de ces absences. Un premier programme avait permis de stabiliser le nombre des absences de courte durée. Le Conseil d'Etat avait alors décidé de mettre l'accent sur celles de longue durée, qui ne constituent qu'un cas sur dix mais représentent les deux tiers des jours d'absences.

L'expérience a montré que l'approche centrée sur la personne en absence, qui prévalait jusqu'ici, est insuffisante. Il s'agit de tenir plus amplement compte des personnes présentes, des données managériales et du contexte général, comme l'organisation du travail ou les relations interpersonnelles. Sous le nom de « lien au travail », une nouvelle approche s'est attachée à préserver et développer de façon précoce une relation saine au travail en impliquant non seulement le membre du personnel en difficulté et le service de santé du personnel de l'Etat (SPE), mais aussi la hiérarchie, les collègues et la direction des ressources humaines. Sur la base d'entretiens et d'analyses des informations réunies, un programme d'actions spécifique au membre du personnel en situation d'absence est défini pour retrouver les équilibres nécessaires.

Depuis 2014, cette approche est testée au département des finances et au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Le rapport de bilan indique que les bénéficiaire du programme « lien au travail » se sont sentis davantage entendus et que les hiérarchies ont pu tirer des enseignements profitables quant au fonctionnement de leurs équipes.

Le Conseil d'Etat a confié au groupe de pilotage paritaire du projet la responsabilité de déployer cette nouvelle approche au sein des autres départements en tenant compte de leurs spécificités. Le groupe de pilotage fera régulièrement un point de situation au Conseil d'Etat.

*Pour toute information complémentaire : Mme Fabienne Bonjour, directrice développement ressources humaines, office du personnel de l'Etat, DF, ☎ 022 546 08 10.*

---

### **Condoléances suite au décès du cardinal Cottier**

Le Conseil d'Etat a adressé ses condoléances à Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, suite au décès du cardinal Georges Marie Cottier, ainsi qu'à la famille du défunt.

Reconnu comme un des grands experts du dialogue avec les non-croyants, le cardinal Cottier était un homme aux multiples qualités humaines, engagé pour de nombreuses causes. Il avait été nommé cardinal en 2003 par le pape Jean-Paul II et était devenu le huitième cardinal suisse et le troisième genevois.

# Nominations

---

## Nomination à la tête de Genève Aéroport



Le Conseil d'Etat a confirmé la candidature du Dr André Schneider, proposée par le Conseil d'administration, au poste de directeur général de Genève Aéroport.

Actuellement vice-président Ressources et Infrastructures de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), M. Schneider a pour principale responsabilité de sécuriser les infrastructures et les services destinés à répondre aux besoins de cette institution internationale de recherche dans le domaine des opérations, de l'infrastructure, des ressources humaines et de la finance. A ce titre, il a notamment piloté la fin du chantier du quartier nord avec le

centre de congrès *SwissTech Convention Center*, 500 logements pour étudiant, un hôtel et une galerie marchande.

Parallèlement, M. Schneider est aujourd'hui à la tête d'*André Schneider Global Advisory S.A.*, société de conseil basée à Genève. Cette entité a pour mission d'assister les organisations cherchant à étendre leur portée et à se positionner dans le cadre du développement durable au niveau mondial.

De 1998 à 2011, le futur directeur général de Genève Aéroport a travaillé pour le World Economic Forum en qualité de directeur de la technologie (de 1998 à 2000), directeur des ressources et de la gestion des connaissances (de 2000 à 2003), puis en tant que directeur général.

Au bénéfice d'un doctorat (Ph. D.) en sciences informatiques, M. André Schneider a auparavant été chercheur à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), de 1990 à 1992, avant de rejoindre IBM Suisse, chez qui il a d'abord été consultant (IT Consultant). Il a notamment participé à co-développer une méthode de conception d'architecture informatique utilisée dans toute l'Europe par IBM.

De 1991 à 1993, il y a occupé le poste de principal et a été responsable de la mise en place d'un cabinet de consulting en informatique notamment chargé de préparer le passage à l'an 2000.

De 1979 à 1982, André Schneider a suivi des études de musique d'orchestre au Richard Strauss Conservatorium de Munich, en Allemagne. Il a joué du tuba dans des orchestres prestigieux tels le Berliner Philharmoniker et le Lucerne International Festival Orchestra.

Membre de différents conseils d'administration, M. Schneider est réputé sensible aux questions environnementales et d'égalité salariale. De stature internationale, André Schneider est un homme de défis. Doté d'un sens aigu des problématiques économiques, diplomatiques, de développement, de management, il est appelé à reprendre les rênes de Genève Aéroport à l'heure où cette institution doit relever d'importants défis.

M. Schneider est né le 19 novembre 1959. De nationalité suisse, il est père de quatre enfants. De langue maternelle allemande, il parle couramment français et anglais.

M. André Schneider succédera à M. Robert Deillon, nommé directeur en 2006.

*Pour toute information complémentaire : M. Bertrand Stämpfli, chef du service communication de Genève Aéroport, ☎ 022 3717 70 13 ou 079 398 87 27.*

---

### **Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire**

Le Conseil d'Etat a arrêté la composition de la nouvelle commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) pour la période échéant au 30 novembre 2018. Cette commission participe, avec le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), à la définition du concept de l'aménagement cantonal et de schéma directeur cantonal. Elle concourt également au développement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du plan directeur cantonal.

De quelque 50 participants, sa composition a été réduite à 27 membres en décembre 2015. Elle permet à un ensemble varié de partenaires concernés par l'aménagement du territoire d'apporter sa contribution.

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, assurera la présidence de la CAT.

*Pour toute information complémentaire : M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DALE, ☎ 022 327 94 17 ou 076 341 59 51.*

# Entrée en vigueur de lois

---

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la loi suivante :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
<a href="#">Loi du 04.02.2016, rapport de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP) (E 4 10) (L11404)</a>	Conseil d'Etat	Samedi 9 avril 2016 (le lendemain de la parution dans la Feuille d'avis officielle)

*Le lien hypertexte vers la loi sera activé le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.*

# Agenda des invitations à la presse

---

*Sous réserve de modifications*

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
8 avril 11h00	Plan d'actions du réseau routier	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel de Ville 1204 Genève	DETA  DSE	Yann Gerdil-Margueron ☎ 076 383 59 44  Caroline Widmer ☎ 022 327 92 16 ou 076 424 80 49
10 avril 12h00	Le DETA à la rencontre des motards	Direction cantonale des véhicules 86, route de Veyrier 1227 Carouge stand DETA	DETA	Julia Portier ☎ 022 546 78 67